REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Date de convocation : 1er juin 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15 Absents : 7 Votants : 15

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2016-36(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 14 juin le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Clotilde BERKI (à partir de 15 h 00), Evelyne FAURE (suppléante de Monsieur AUBERT), Isabelle MORINEAUD, Alberte VALLEE (suppléante de Monsieur LAURENS).

Messieurs Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET (suppléant de Monsieur ARNAUD), Jean-Claude CASTEL (à partir de 15 h 00), Marcel CHAIX (suppléant de Monsieur MARTELLINI), Bernard DIGUET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER,

Etaient excusé(e)s:

Mesdames Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Jean ARNAUD (suppléé par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT (suppléé par Madame FAURE), André LAURENS (suppléé par Madame VALLEE), Patrick MARTELLINI (suppléé par Monsieur CHAIX), Pierre POURCIN, Serge PRATO, Serge SARDELLA. Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Complément d'effectifs de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au bénéfice de certains CIS et modifications partielles de prise en charge de leur indemnisation

Le Président FIAERT expose :

Par délibération 2015-64(RH) du 16 juin 2015 et 2016-22 du 22 avril 2016 , le Conseil d'Administration a acté la réorganisation des conditions de mise en œuvre du dispositif des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers de la manière suivante :

- abandon de la périodicité « saison estivale du 1^{er} juillet au 31 août » au profit d'une réponse opérationnelle au cas par cas, sur l'ensemble de l'année (exception faite des centres d'incendie et de secours qui bénéficient de saisonniers hivernaux),
- nouvelle redistribution des postes déjà alloués effectuée à volume constant de saisonniers,
- attribution à certains CIS de nouveaux postes de saisonniers réalisés en application de la délibération 2007-36 du 13 décembre 2007.

Les communes de Bayons- Bellafaire – Châteaufort – Clamensane – Claret – Faucon du Caire – Gigors – La Motte du Caire – Le Caire – Melve – Nibles – Sigoyer – Thèze – Turriers – Valavoire) sont prêtes à financer un poste de saisonnier complémentaire pour le mois de septembre au CIS de la Motte du Caire.

Il vous est donc proposé de renforcer l'effectif du CIS de la Motte du Caire au mois de septembre.

Vous trouverez en annexe 1 le listing modifié et mis à jour.

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à :

 signer les documents et régler les dépenses imputées sur les articles 64148, 60623 et 6132 et recouvrer les recettes par imputation de l'article 70878, sous réserve de transmission au SDIS d'une délibération concordante des communes concernées par les renforts d'effectifs.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT

EFFECTIFS VACATAIRES 2016 version du 14 JUIN

CIS	EXISTANT	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBLE	OCTOBE	HOVEMBEE	TOTAL	DELTA
ENO	8	1.7			4	4				8	0
CRT	4			99	2	2				4	0
ESP	10			1	5	5	1			12	2
ETI	8			-3	9	3	1.			10	2
FRQ	22		3	3	5	5	3	3		22	0
GRX	22	2	3	3	5	5	3	2		23	0
MGQ	30		1	4	11	11	3			30	0
MST	14	THE PARTY		2	5	5	2	MAP N	4.77	14	0
ORS	16		2	9	(4)	4	3	2		18	2
PR/G	6	THE PARTY		E STEE	3	3	LINE S		T. IVE	6	0
QSN	12			1	5	5	. 1			12	0
REZ	22	HSI	2	3	6		3	2	THUR	22	0
RLII	6				3	3				6	0
TUL	8	STATE OF		1	3	3	1		THE STATE OF	8	0
MRT	4				2	2				4	0
VLS	10				5	5	1000			10	0
vox	8			2	3	3	2			10'	***2
СНТ	6	-	U. V.	2	3	3	2			10	
MEE	8				4	4				6	0
MIT	5	Control State	1117		2	2	2			16.1	1
HYS	2				1	1				42+1	0
faute Ubaye	8				4	4	HIERON I		THE STREET	.2	
800	4			2	2	2	2			. 5 .	4
BOL	6				3	3	De Par		DATE:		0
PYR	21			1,5	9	9	1,5			21	.°6
STR	22		3	3		. 6	3	3		24	2
2334	4		CE WALLEY		3	8				8	2
ANO	4			THE PARTY NAMED IN	2	2				.2111	0
DGN	26				13	13				26	0
ERA	4		Name and		. 2	2			ALCOHOL:	4	0
JAV	4				2	2				4	0
MU	10			Man de la constante	5	5				10	0
MEL	6			The contract	3	3				6	0
THD	16				8	8	Harris			16	0
CST	14		2	2	6	6	2	2		20	6
ALO	4	DESCRIPTION OF THE PERSON OF T	no.		2	2				4	0
ALD	8				4	4				8	0
BRM	0				2	2				4	4
CUA	8	700-56			4	4				8	0
BIV	6				3	3				6	0
PLD	6				0	9				6	0
TOTAL	413	2	16	37	170	170	26	14	0	444	31